

Le 21 Août 2014

Compte rendu sur les délibérations faites lors de l'Assemblée Constitutive de l'Association 'FREIX' ARTS et PATRIMOINE'

1-étaient présent six des membres fondateurs de cette Association.

2-était absent (absence excusée) un des membres fondateurs de cette Association.

3-les statuts ont été adoptés par l'ensemble des membres fondateurs, sous réserve des modifications à apporter sur sur les statuts :

- a-le nom de l'association : 'FREIX ' ARTS et PATRIMOINE' (article premier-nom),
- b-le siège social : Mairie de Freix-anglards 15310 (article 3- siège social),
- c-montant de la cotisation annuelle : 10,00 € (article 7-membres-cotisations),
- d-sur l'article 7 (membres et cotisations) ajouter aux paragraphes 2 et 3 la mention sur proposition du Conseil d'Administrations.

4-Election des membres du bureau.

Tous les membres du bureau ont été élus avec 100% des voix.

- a-Président : Joël de Martino,
- b-Trésorier : Frédéric Boby,
- c-Secrétaire : Jean-Yves Cabal,
- d-Trésorière Ajointe : Sylvie Siniégo,
- e-secrétaire Adjoint : Laurent Guibert.

Le poste de Vice Président reste vacant pour l'instant.

5-Ouverture d'un compte bancaire :

Le trésorier a été mandaté avec le secrétaire adjoint, de se renseigner pour ouvrir un compte bancaire auprès du crédit agricole de Jussac. D'autre part, il a été adopté que le président, le trésorier ainsi que le secrétaire, auront la signature sur ce compte bancaire.

6-Assurance :

Laplace Fanny à été mandatée pour contacter l'assureur ' Groupama' afin que ce dernier puisse faire une proposition d'assurance pour cette Association.

7-Discussion sur le programme 2015 :

- a-Nous avons été contactée par l'animatrice de la Maison de retraite de Saint-Illide,

'Les Jardins de Saint-Illide',. Elle nous a fait parvenir un courriel qui confirme son accueil pour une exposition de photos, de peinture, de paléontologie, d'arts plastiques

Nous sommes d'accord afin d'organiser une exposition dans ce lieu sur une durée de 10 à 15 jours courant l'année 2015.

b-Il serait possible de mettre en place une exposition photo permanente sur le patrimoine immobilier et sur l'histoire de la commune dans la salle des fêtes de Freix-Anglards. Pour réaliser cette exposition permanente il faut obtenir l'autorisation du Conseil Municipal de Freix-Anglards.

Pour information sur le coût d'une photo avec passe partout et cadre, il faut environ 20,00€. (soit pour 20 photos, 400,00€).

c-Pour 2015, il a été évoqué la possibilité de créer une revue annuelle de 10 à 20 pages sur le patrimoine et l'histoire de nos villages et de leurs environs. Cette revue serait proposée gratuitement à tous les foyers de Freix-Anglards (donneront quelques euros tous ceux qui le veulent bien)

Et cette revue pourrait être mise en vente dans les offices de tourisme, les campings...

Tous les questions ayant été abordées la fin de l'assemblée Constitutives est prononcée.

À Freix-Anglards le 21 août 2015

le président.